

Acte concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria.

Acte à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York.

Acte constituant en corporation la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal.

Acte concernant les terres fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des postes.

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française.

Acte concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Acte concernant l'inspection de la lumière électrique.

Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Acte à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses.

Acte pour faire droit à James St. George Dillon.

Acte modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant les unités de mesure électrique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicyclette de Boynton.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances.

Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemin de fer y mentionnées.

Acte pourvoyant au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec le minerai canadien.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Acte à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant le cens électoral.

Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30^e jour de juin 1894 et le 30^e jour de juin 1895, et pour d'autres objets liés au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du septième parlement de la Confédération par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En terminant cette laborieuse session du parlement, je dois vous remercier pour l'assiduité et le zèle avec lesquels vous vous êtes occupés des diverses mesures qui vous ont été soumises.

Je vous félicite sur le fait notable que l'invitation transmise par mon gouvernement aux gouvernements des autres colonies d'envoyer des représentants au Canada, dans le but de conférer sur des matières touchant leurs intérêts mutuels, a été si promptement acceptée ; et que le gouvernement de Sa Majesté a aussi rehaussé la dignité et l'utilité de la Conférence en envoyant un représentant pour prendre part à ses délibérations. On a grand espoir que les résultats de la Conférence seront avantageux aux colonies et à l'empire généralement.

La ratification du traité de commerce avec la France aura l'effet, je l'espère, d'accroître considérablement nos exportations, et d'étendre les relations amicales entre les deux pays.

J'ai confiance que le travail ardu que vous a imposé le rajustement des droits de douane aura le résultat tant désiré : celui d'adapter le tarif aux conditions actuelles des diverses classes de notre population.

Les statuts de la session feront voir que, grâce à vos efforts, les lois touchant un grand nombre d'intérêts publics ont été révisées et grandement améliorées ; et j'observe que vous avez aussi pourvu généreusement aux améliorations publiques qui sont destinées à augmenter les facilités de voyage et de transport par tout le pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des prévisions libérales que vous avez faites pour les services de l'année courante.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs, je fais des vœux pour que vos travaux soient une source de bien pour le pays et que de retour dans vos foyers, vous constatiez qu'une abondante moisson va récompenser le labeur de nos cultivateurs, et que les bénédictions de la Providence ont aussi été abondamment répandues sur tous les autres intérêts de la population que vous représentez.

L'Orateur du Sénat, alors, dit :

Honorables Messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain.